Nations Unies A/69/178/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 129 de l'ordre du jour provisoire*
Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2012-2013 et les années financières 2012 et 2013

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. **Paragraphe 6, premier alinéa**

Substituer au texte actuel : L'opinion exprimée pour chacune des neuf entités qui ont adopté les normes IPSAS en 2012 était de nouveau favorable en 2013.

2. **Tableau 1**

Remplacer « FENU[d] » *par* « FENU[c, d] ».

Remplacer « UNITAR » *par* « UNITAR[a] ».

3. **Paragraphe 14, deuxième et troisième phrases**

Substituer au texte actuel : Ces entités ne sauraient être directement comparées à celles du tableau 2, dans la mesure où elles ne rendent pas compte de la totalité de leurs actifs et de leurs passifs. Toutefois, en fonction de l'information disponible sur leur actif et leur passif, ces cinq entités peuvent apporter la preuve de leur viabilité financière et de leur liquidité pour faire face à leurs engagements déclarés.

* A/69/150.

14-59970 (F) 290814 290814

Merci de recycler